

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – NOUVOITOU**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE N°1**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.590 du 25 avril 2018, une enquête publique est prescrite pour la déclaration de projet pour la création d'une opération d'urbanisme au sein du Manoir du Petit Corcé (réalisation de 17 éco-suites) emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nouvoitou. Les ajustements du PLU portent notamment sur :

- un certain nombre d'ajustements du règlement, littéral et graphique, visant à traduire les intentions du projet.

Monsieur Yves GUENIOT, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public au service urbanisme de la Mairie de Nouvoitou:

Du Lundi 28 mai 2018 au vendredi 29 juin 2018 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> (Rubrique : Participez !) et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique (aux jours et heures habituels d'ouverture au public), 4 avenue Henri Fréville à Rennes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête, dans les meilleurs délais. De même, les observations par voie électronique pourront être adressées à : nouvoitou.mec1@rennesmetropole.fr, accompagnées de la mention : "À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Nouvoitou "

Celles-ci seront consultables sur le site internet mentionné plus haut, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Nouvoitou, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – "Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Nouvoitou", à l'adresse suivante : Mairie de Nouvoitou - 3 Place de l'église - 35410 NOUVOITOU.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Nouvoitou pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 28 mai 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 16 juin 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 29 juin 2018 de 14h00 à 17h00**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Nouvoitou (02.99 37 42 71).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Nouvoitou pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

Le présent dossier a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale et n'a pas été dispensé d'évaluation environnementale par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne (MRAe). L'évaluation environnementale a été réalisée et envoyée à la MRAe le 15 janvier 2018.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Nouvoitou pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Nouvoitou.